

**Mardi 2 avril 2024**

**Conférence de Denis EYRAUD**

**« La restauration du Palais de Justice historique de Lyon »**

Le Palais de Justice historique de Lyon, siège de la Cour d'Appel de Lyon et de la Cour d'Assises du Rhône, que les Lyonnais ont familièrement dénommé « Les 24 colonnes », est un édifice majeur de la cité, situé en rive droite de la Saône au cœur du Vieux Lyon. Il a été classé en totalité Monument Historique en 1996. Construit entre 1835 et 1847, il constitue l'œuvre principale de l'architecte Louis-Pierre Baltard (1764-1846), manifeste de son enseignement à l'École des Beaux-Arts où celui-ci prônait la nécessité d'une cohérence totale entre architecture, décoration et mobilier. Il a réalisé là une construction magistrale d'une très grande architecture de pierre dont il avait la parfaite maîtrise, adaptant les meilleurs exemples de la tradition classique. Sur le quai de Saône, la façade principale, aux dimensions exceptionnelles (85 m de longueur et 24 m de hauteur), est inspirée des temples romains et comporte un imposant péristyle à colonnes corinthiennes. Un escalier majestueux permet au public d'accéder au premier étage, niveau principal où se trouvent les sept salles d'audience historiques desservies par une gigantesque salle des pas perdus. Les autres façades sont inspirées des palais italiens de la Renaissance. Les décors (marbres, faux marbres, stuc marbres, fresques...), d'une finesse et d'une qualité extrêmes, ont été réalisés par des artisans et artistes de premier rang. Il en est de même pour tous les éléments d'ébénisterie (plafonds, stylobates, portes, parquets, pupitres et sièges) et autres pièces de mobilier historique.

Une opération complète de réhabilitation de cet édifice a été menée de 2008 à 2012 par l'État et le Département du Rhône. Elle a été menée par une équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par le cabinet d'architectes Métropolis (PDG Denis Eyraud, Ingénieur ECP, Architecte DPLG) associé à Didier Repellin (Architecte en Chef des Monuments Historiques).

Ce projet global a porté tout à la fois sur :

- la restructuration des lieux, pour les adapter à leurs nouveaux usages, les mettre en sécurité et en sûreté et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- la réhabilitation nécessaire de la construction, afin d'y introduire, en particulier, tous les éléments de confort actuels pour des espaces de travail ;
- la restauration complète du monument historique, de ses décors et de son mobilier.

Entre 1995 et 1998, le Tribunal de Grande Instance de Lyon, successeur du Tribunal Civil, quitte les lieux pour se réinstaller dans la nouvelle cité judiciaire de la Part-Dieu. Comme pour la Cour d'Assises, ses locaux appartenaient au Département du Rhône, seuls ceux de la Cour d'Appel de Lyon étant propriété de l'État. Toutefois, considérant que le Département n'avait pas l'usage des grandes salles d'audience de prestige Nord ni de la Salle des Pas Perdus, des échanges de locaux en faveur de l'État permirent de cantonner l'établissement départemental dans la partie Ouest de l'édifice (ancienne prison). Tous les circuits des déplacements internes, autrefois très lisibles lors de la construction initiale, étaient donc à repenser (magistrats, personnel, public, détenus, accès différenciés au Palais et à l'établissement du Département, locaux d'attente gardée, accueil...). Les deux établissements de l'État et du Département, à l'origine mêlés, doivent être rendus totalement indépendants.

Les équipements techniques nécessaires aux espaces de travail contemporains ont dû être complètement refaits à neuf (électricité courants forts, courants faibles, informatique, détection incendie, surveillance, chauffage, climatisation...) en les encastrant dans les murs, cloisons, planchers et plafonds sans détériorer les décors. Tout ce qui était possible de faire pour réduire les consommations d'énergie a été réalisé, mais sans porter atteinte à l'aspect intérieur et extérieur de l'œuvre de Baltard. Ainsi, les consommations de chauffage-climatisation ont pu être réduites de 15 % et celles d'électricité de 40 % pour un confort de travail très sensiblement amélioré.

Rendre ce Palais de Justice accessible aux personnes à mobilité réduite sans dénaturer son architecture puissante constituait également une gageure car il existait à l'origine un très grand nombre de niveaux différents sur un même étage. L'incorporation de six ascenseurs et d'un monte-handicapé assure aujourd'hui une accessibilité complète à tous les espaces ouverts au public. Des blocs de sanitaires adaptés ont également été créés, tant pour le public que pour le personnel.

Tous les éléments de décor et de mobilier des étages, la plupart d'origine, ont fait l'objet d'une restauration minutieuse effectuée par des artisans très qualifiés. Cependant, au rez-de-chaussée, niveau de service autrefois inondable et donc réservé aux écuries et ateliers, des nouveaux locaux à décors contemporains ont été aménagés (galerie de distribution, salles d'audience complémentaires, salles de réunion, locaux d'accueil du public, local de surveillance, cafétéria, locaux d'attente gardée...).